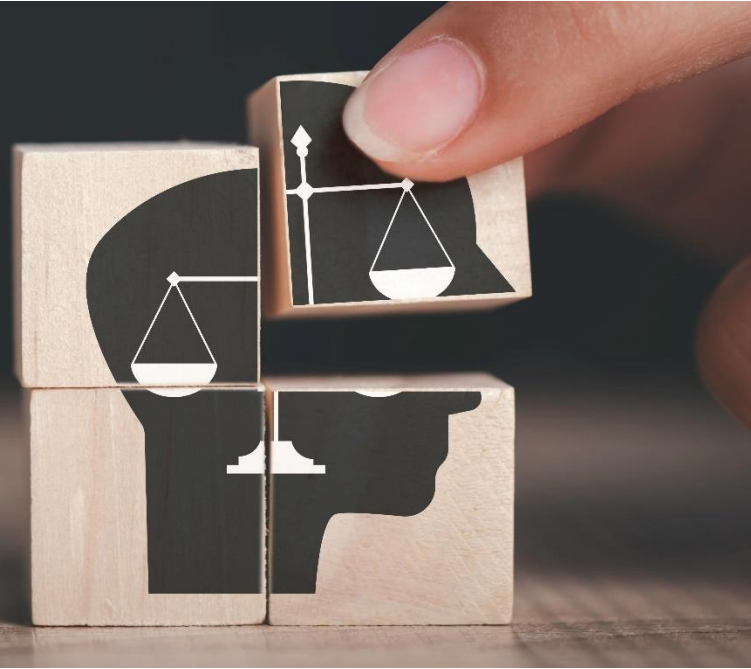


Cycle de conférences Entreprises et droits humains



Programme 2025

Sous la direction scientifique de
François Guy TRÉBULLE, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Marie DE PINIEUX, maître de conférence à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Agnès ROBLOT-TROIZIER, professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

COUR DE CASSATION



INSTITUT DES SCIENCES
JURIDIQUE & PHILOSOPHIQUE
DE LA SORBONNE - UMR 8103



De manière parfois mal perçue, les entreprises sont au cœur des enjeux relatifs aux droits humains. En fournissant des emplois, en procurant de la nourriture, de l'eau, de l'énergie, ou encore des soins et des médicaments, en permettant d'accéder à l'information ou en contribuant aux déplacements, elles participent indéniablement à leur réalisation. Certaines entreprises sont également exposées à des situations de non-respect de ces droits humains, voire associées à leur violation. Titulaire des droits fondamentaux compatibles avec leur nature, les sociétés interagissent avec toute la palette des droits humains consacrés au sein de nos ordres juridiques : droit à des conditions de travail décentes, droit à la vie, droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains et dégradants, droit au respect de la vie privée et familiale, à la liberté de croyances, à la liberté d'information, liberté d'association y compris dans sa dimension syndicale, droit au procès équitable ou à la propriété...

La possible exposition des entreprises à des atteintes aux droits humains n'est pas en soi nouvelle. Elle a été abondamment illustrée à diverses périodes de l'histoire et sous un grand nombre de latitudes (traite des esclaves, Révolution industrielle, Holocauste ou encore Apartheid). Ce phénomène a toutefois pris une dimension particulière dans le contexte de la mondialisation, laquelle a entraîné un déplacement des frontières de l'entreprise. Au-delà du seul cadre du droit des sociétés, et dans un cadre qui ne se limite pas à une seule souveraineté, l'entreprise est désormais perçue dans une dimension élargie.

Au-delà de la société, elle se déploie et évolue désormais potentiellement, par l'intermédiaire du groupe de sociétés, de l'étendue des ensembles contractuels et, au-delà, par la prise en compte de la chaîne de valeur et de ses différentes parties prenantes, sur l'ensemble de la planète. Il y a là une réalité économique que le Droit semble parfois encore peiner à appréhender correctement. Certaines situations emblématiques comme l'effondrement du Rana Plaza en 2013 en offrent des illustrations.

Pourtant de nombreuses voies existent désormais pour permettre au Droit de se saisir de cette réalité, dans le cadre du Droit souple comme dans celui du Droit international, existant ou en préparation, ou des droits nationaux, sans oublier le rôle particulier du Droit européen. Toutes les disciplines juridiques et tous les acteurs, privés comme publics, de toutes tailles et dans tous les secteurs d'activité sont désormais concernés. Les réglementations prenant en compte les possibles enjeux liés aux Droits Humains dans le cadre des activités économiques se multiplient également sur tous les continents et les actions mettant en causes les autorités publiques comme les acteurs privés se développent de manière significative.

C'est à l'analyse de toutes les dimensions juridiques liées à la rencontre de l'entreprise et des droits humains que ce cycle de conférences est dédié. Comment protéger les droits humains, les faire respecter et comment réparer les atteintes qui y sont portées ? Ceci vaut tant au niveau international (premier temps du cycle) qu'au niveau national (second temps du cycle) et devra être envisagé dans une perspective éclairée par la pratique et le Droit comparé.

3 février 2025 de 16h à 18h

Conférence inaugurale

Les droits humains, un sujet pour l'entreprise ?

Allocutions d'ouverture :

- **Christophe SOULARD**, *Premier président de la Cour de cassation*
- **Thomas LYON-CAEN**, *président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation*

Modérateur : **François Guy TRÉBULLE**, *professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

Intervenants:

- **Emmanuel PICAUVET**, *professeur de philosophie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*
- **Dominique POTIER**, *député de la 5e circonscription de Meurthe-et-Moselle*
- **Jean-Dominique SENARD**, *président de Renault*

Conférences à venir :

- 5 mai 2025 à 14h30 au Conseil d'État - **État de lieux des compétences normatives et juridictionnelles**
- 3 juillet 2025 à 16h à la Cour de cassation - **L'État et l'entreprise : quelles obligations en droit international des droits de l'homme ?**
- En octobre 2025 - **Les initiatives onusiennes des années 1970 jusqu'au projet de traité**
- En novembre 2025 - **Les Principes de l'OCDE et la place des PCN**
- Décembre 2025 - **L'action de l'OIT : le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales**